



**FO** défend la fonction publique et un service public de qualité pour répondre aux enjeux du développement durable

En votant du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour **Force Ouvrière**, 1<sup>er</sup> syndicat confédéré dans la Fonction publique d'Etat, je détermine la représentativité pour 4 ans et donne les moyens de **défendre le pouvoir d'achat**, les conditions de travail, l'amélioration du statut et **les acquis sociaux de TOUS**.



## CSA DSNA

- ✓ **Laurent NOTEBAERT** (TSEEAC/SNA-N)
- ✓ **Roland PAGNIER** (ICNA/CRNA-SE)
- ✓ **Isabelle SCHWECKENDIEK** (ICNA/SNA-RP)
- ✓ **Raynald DROLEZ** (TSEEAC/SNA-CE)
- ✓ **Emmanuel GAUBERT** (ICNA/SNA-SSE)
- ✓ **Sophie ALAIS** (ICNA/SNA-S)
- ✓ **David PAOLETTI** (TSEEAC/SNA-SE)
- ✓ **Marion BRIDET** (TSEEAC/SNA-RP)
- ✓ **Benoît KESSLER** (ICNA/CRNA-O)
- ✓ **Morgane BARDIEUX (JEGOU)** (TSEEAC/SNA-RP)
- ✓ **Pascal REILHAN** (IESSA/CESNAC)
- ✓ **Gilles GUILLIEN** (ICNA/SNA-O)
- ✓ **Stéphane GARCIA** (ICNA/SNA-SO)
- ✓ **Eric HERBIN** (TSEEAC/CRNA-N)
- ✓ **Sophie LEJEUNE** (IEEAC/SNA-NE)
- ✓ **Christophe RENARD** (ICNA/SNA-AG)
- ✓ **Thierry MOROT** (TSEEAC/CRNA-SO)
- ✓ **Guillaume ALBERT** (TSEEAC/SNA-OI)
- ✓ **Pascal BONNET** (ICNA/SNA-SO)
- ✓ **Quentin GRANDJEAN** (IEEAC/DTI)

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022,  
Choisissez des représentants,  
pour être plus **FO**rts Ensemble !



Plus **FO**rts Ensemble !



**CSA DSNA**  
**ÉLECTIONS**  
**PROFESSIONNELLES**

du 1<sup>er</sup> au 8 Décembre 2022  
**JE VOTE**



Imprimé en France - PIVARD - RCS Evry B390 987 608 - No pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Freppik - Tous droits réservés - Création et mise en page : www.doubles-clics.fr



## Le Comité Social d'Administration de la DSNA

Opérateur unique des services de la navigation aérienne, la DSNA est une direction centrale essentielle au sein de la DGAC. L'effectif est de 6700 agents.

Elle est constituée de l'échelon central (Direction, SDRH, .....), de deux directions (DO, DTI) et du SAC ST Pierre et Miquelon.

Les élections professionnelles sont très importantes car elles permettent de mesurer la représentativité syndicale au sein de la Fonction publique et du Ministère.

En 2022 pour la première fois le vote s'effectuera par voie électronique et les CT et CHSCT seront remplacés, en application de **la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, par les CSA** (Comité Social d'Administration)

Chacun pourra voter du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. **Voter Force Ouvrière**, 1<sup>er</sup> syndicat confédéré dans la Fonction publique d'Etat, c'est faire confiance à un syndicat qui vous défends depuis des décennies à travers les protocoles et accords sociaux tant au niveau de la DGAC que de la Fonction publique.



## Un syndicat pour défendre et garantir vos droits.

Le Comité Technique (futur CSA) DSNA est l'instance où sont débattus les textes réglementaires (temps de travail, licence, habilitations, ...), l'organisation des services et les orientations majeures qui impactent tous les personnels de la DSNA.

**FO** qui est depuis toujours membre de cette instance participe à tous les groupes de travail et de réflexion concernant les personnels de la DSNA et propose des solutions pour faire progresser le métier et les intérêts de tous.

La DSNA doit faire face à de nombreux défis après la crise sanitaire liée au COVID pour assurer sa mission de service public et rester au premier plan au sein de l'Europe, dans le respect de l'environnement.

Dans un contexte de forte augmentation du trafic avec la reprise elle doit poursuivre la modernisation de ses systèmes au plus vite et pourvoir à un manque d'effectif dans l'ensemble de ses services.

Elle doit garantir pour ses personnels un haut niveau de formation, des parcours professionnels attractifs et enrichis.



## FO, membre du CSA DSNA, REVENDIQUE:

- **L'unité de la DSNA au sein de la DGAC dans la Fonction publique de l'Etat**, refusant ainsi toute séparation structurelle vis à vis aussi bien des autres directions que des centres entre eux (CRNA, approches et aérodromes au sein de la DSNA). C'est cette appartenance qui a protégé socialement les agents pendant la crise économique liée au COVID,
- **Le respect de l'environnement**,
- **Une possibilité accrue du télétravail** pour ceux qui le souhaitent avec les outils nécessaires mis à disposition.
- **Un taux de redevances permettant le désendettement** de la DGAC et les investissements,
- **La défense du pouvoir d'achat** notamment par la revalorisation du régime indemnitaire pour tenir compte de l'inflation,
- **L'arrêt de toute pression sur les BO** et le respect des textes réglementant le temps de travail et l'armement des positions,
- **L'augmentation des recrutements** dans tous les corps pour prendre en compte l'accroissement de la charge de travail lié à la reprise,
- **La pérennisation de la structure de la chaîne de sécurité** par le maintien du lien indispensable entre l'en-route, les espaces inférieurs, le traitement des plans de vol, la maintenance, la supervision technique, la gestion de l'Energie - climatisation et les services supports, pour un écoulement sûr et régulier des vols,
- **Le maintien de la maîtrise technique** et fonctionnelle des systèmes actuels ou futurs par la DTI et les services techniques,
- **Le maintien des moyens de la maintenance** dans les SNA,
- **L'arrêt de la casse** des supports techniques, logistiques et administratifs,
- **La fin du recours à des prestataires extérieurs** pour tout ce qui relève du fonctionnement stratégique (informatique, anglais ...),
- **L'amélioration de la mobilité géographique** et fonctionnelle des personnels.

